



Comité syndical du 15 décembre 2017

DELIBERATION N°17-029

Objet : Création d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 Million d'euros

Le quinze décembre deux mille dix-sept à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

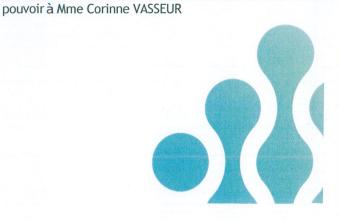
	Sont présents :	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	Sont excusés et suppléés :	
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
SIO O JAV UO 3	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Mathieu LAURENT
LE DE LÉGALITÉ	Ont donné pouvoir :	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Édouard EON

Mme Djida TECHTACH

M. Anthony ARCIERO



Déléguée du Département du Val d'Oise a donné

Délégué du Département du Val d'Oise a donné

pouvoir à M. Pierre-Édouard EON

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique et ses annexes financières,

Vu la délibération 16-032 du 16 décembre 2016 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau FttH VORTEX,

Vu les délibérations 17-005 et 17-006 du 7 avril 2017 relatives au transfert de la maitrise d'ouvrage du projet DEBITEX au syndicat mixte Val d'Oise Numérique et à sa cogestion avec le Département de la Seine-Saint-Denis en substitution à l'EPCID DEBITEX dissout au 30 avril 2017,

Vu le rapport n°17-034,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires (conditions actuelles de marge, commission de non utilisation, état global du marché...);

AUTORISE le Président à souscrire auprès de un ou plusieurs établissements bancaires une ligne de trésorerie de 1 000 000 € (un million d'euros) maximum ;

MANDATE le Président pour négocier les conditions financières de cette ligne de trésorerie auprès de un ou plusieurs établissements bancaires dans la limite d'un taux d'intérêt plafond égal à EONIA + 1 %;

CHARGE le Président et la Payeur départemental, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

PREFECTURE DU VAL D'OISE arrivée le 20 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ